

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT-REGION DE LA GUYANE




DISPOSITIONS RELATIVES AU CORONA VIRUS (COVID-19)

Le Maire de la ville de Remire-Montjoly informe les parents d'élèves que dans le cadre du dispositif décidé par le Président de la République pour limiter la propagation du COVID-19, les écoles communales n'accueilleront pas les élèves à partir du lundi 16 mars et ce jusqu' à nouvel ordre.

Afin de ne pas pénaliser les Familles, la Caisse des Ecoles informera les parents des rationnaires sur les modalités de remboursement des règlements déjà effectués pour les repas qui ne seront pas servis durant cette période.

Contact : Caisse des Ecoles de Remire-Montjoly
Hôtel de ville Avenue Jean- Marie MICHOTTE
97354 REMIRE-MONTJOLY

 0594 35 90 54



Le Maire,


Jean GANTY